



Séance du Conseil Municipal
En date du 31 janvier 2019

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 15 janvier 2019, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Catherine FEVRIER étant secrétaire de séance.

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Madame Amanda SABOURDY, Madame Christelle THORE.

Représentés : Madame Christiane GADAUD par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Jean-Marie FARGES par Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Pierre LE COZ par Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Philippe ROUDIER par Madame Murielle DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Madame Catherine FEVRIER

Monsieur René ARNAUD ouvre la séance et expose qu'en matière de Délégation de Service Public il y a des délais à respecter et c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal se réunit ce soir et précise que sa prochaine séance se déroulera le 04 mars prochain avec l'examen des Orientations Budgétaires.

Monsieur René ARNAUD demande aux membres du Conseil Municipal si quelqu'un s'oppose au choix de Madame Catherine FEVRIER comme secrétaire de séance. Aucune remarque n'étant formulée Madame Catherine FEVRIER procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur René demande si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte rendu du 13 décembre 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

Monsieur René ARNAUD aborde la liste des marchés en procédure adaptée supérieurs au égaux à 4 000,00 € HT signés depuis le Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018 par délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fournitures	13/12/2018	Gazole véhicule voirie	5 233,50 €	MARLIM - 87280
		Agrandissement du parking du stade	10 570,24 €	
<i>Fournitures</i>	<i>03/01/2019</i>	<i>Matériaux</i>	<i>6 115,24 €</i>	<i>DEMUSSI - 87220</i>
<i>Services</i>	<i>11/01/2019</i>	<i>Location pelle sur pneus</i>	<i>4 455,00 €</i>	<i>SOLOMAT - 87280</i>
Services	14/01/2019	Contrat de gestion du camping municipal "Les Grèves"	149 580,00 € sur 3 ans	ENTREPRISE FRERY - 36000
Travaux	10/12/2018	Mise en conformité contrôleur de feu au carrefour de l'avenue Pasteur et de la rue de Cognac	7 875,00 €	MAXENERGY - 87520
		Requalification urbaine du secteur Mairie - René Gillet (Consultation n° 3)	134 353,00 €	
<i>Travaux</i>	<i>03/01/2019</i>	<i>Lot n°05 "Clôtures - Serrurerie"</i>	<i>134 353,00 €</i>	<i>SAS ALPHA PAYSAGES - 87270</i>

EN COURS DE SIGNATURE

Services	Délégation de service public par affermage des foires et marchés
Travaux	Mise en place d'un dispositif de vidéo-protection

☛ Foires et Marchés – Approbation du délégataire et du contrat de délégation pour la gestion et l'exploitation du service

Madame Monique LE GOFF rappelle que par délibération en date du 1^{er} octobre 2018, au vu du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et conformément à l'article L1411-4 du CGCT, le Conseil municipal a approuvé :

- le principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage, pour la gestion et l'exploitation des Foires et Marchés sur la commune d'Aixe-sur-Vienne, ainsi que celles des camions de ventes exceptionnelles et Food-trucks
- les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire
- le principe de lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour une durée de 6 ans.

Par délibération en date du 13 novembre 2018, et conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission permanente de concession et de délégation de service public de la commune d'Aixe-sur-Vienne et a procédé au vote nécessaire à la désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants composant cette commission.

Une consultation ayant pour objet « la délégation de service public par affermage des foires et marchés » de la Commune a donc été lancée le 8 octobre 2018. La Commission permanente de concession et de délégation de service public s'est réunie le 19 novembre 2018 et le 13 décembre 2018, afin de dresser la liste des entreprises candidates admises à présenter une offre et d'analyser les propositions de celles-ci, conformément à l'article L1411-5 du CGCT.

Le rapport joint retrace les différentes étapes de la procédure et présente l'avis rendu par la Commission sur le choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat conformément à l'article L1411-5 du CGCT.

La SAS ENTREPRISE FRERY présente une offre financière réaliste. Les charges et les recettes prévues apparaissent bien estimées et en cohérence avec l'offre qualitative proposée.

Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de 6 ans.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Foires et Marchés sur la commune d'Aixe-sur-Vienne
- autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SAS ENTREPRISE FRERY, dont le siège social est situé 26, rue de Schwob, 36 000 CHATEAUROUX.

Le Conseil Municipal approuve le contrat d'affermage portant sur la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Foires et Marchés de la commune d'Aixe-sur-Vienne et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la SAS ENTREPRISE FRERY dont le siège social est situé 26, rue de Schwob, 36 000 CHATEAUROUX.

Monsieur René ARNAUD « ... Vous avez eu tous les documents dans votre dossier. Ces documents ont été transmis 15 jours avant afin de respecter les règles de la procédure de DSP. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, par rapport à cette délibération ? Je précise que la société FRERY exploitait déjà les Foires et Marchés de notre Commune et nous en sommes satisfaits. Heureusement qu'ils ont répondu à cet appel d'offres car ce sont les seuls et avec des conditions qui étaient raisonnables ... »

Vote : 28 pour

☛ Foires et Marchés – Tarifs 2019

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Cette délibération à un caractère un peu technique car elle découle en droite ligne de ce que nous venons de voter. Vous avez les éléments tarifaires qui sont dans la note de synthèse qui en fait sont repris du dossier annexe en page 10. Vous avez ces éléments qui correspondent à la proposition du candidat que nous venons d'accepter ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON demande au Conseil Municipal de fixer, à compter de la notification du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Foires et Marchés sur la commune d'Aix-sur-Vienne, la grille tarifaire telle que proposée ci-dessous :

JOURS DE MARCHES OU DE FOIRE	TARIFS HT
TARIFS ABONNES * MARCHES	
6ml (minimum facturation)	4,70 €
Le ml supplémentaire	0,75 €
TARIFS NON ABONNES MARCHES	
6ml (minimum facturation)	5,00 €
Le ml supplémentaire	0,90 €
TARIFS ABONNES* FOIRES	
6 ml (minimum facturation)	4,80 €
Le ml supplémentaire	0,80 €
TARIFS NON ABONNES FOIRES	
6 ml (minimum facturation)	5,20 €
Le ml supplémentaire	0,90 €
Camion outillage (forfait)	82,00 €
Branchement électrique	2,00 €
En dehors des JOURS DE MARCHES OU DE FOIRE	
6 ml (minimum facturation)	5,20 €
Le ml	0,90 €
Camion outillage (forfait)	160,00 €
Camion « Food Truck » (forfait)	15,00 €
Branchement électrique	2,00 €

* Abonnés : pour inciter les commerçants à s'abonner et ainsi bénéficier de tarifs plus attractifs (Cf. règlement intérieur)

Le Conseil Municipal fixe la grille tarifaire applicable à l'activité FOIRES et MARCHES telle qu'il est indiqué ci-dessus.

Madame Monique LE GOFF « ... Le nouveau concessionnaire nous a proposé de faire 2 tarifs. Un tarif pour les abonnés, c'est-à-dire ceux qui viennent régulièrement et un tarif pour les non-abonnés de façon à ce qu'il y ait la possibilité pour ceux qui viennent régulièrement d'obtenir un tarif plus avantageux. Il y a quand même une clause dans le règlement qui stipule qu'en cas d'absences trop nombreuses le commerçant ne pourra plus prétendre à ce tarif préférentiel ... »

Monsieur René ARNAUD « ... L'idée est effectivement de fidéliser les commerçants car la société FRERY forte de son expérience de gestion des Marchés nous a fait part de cette proposition que nous allons appliquer. Cela ne change pas beaucoup les tarifs des « fidèles » et c'est un petit peu moins incitatif pour les autres ... »

Vote : 28 pour

Monsieur René ARNAUD « ...L'ordre du jour étant terminé j'aurais quelques informations à vous transmettre. Vous avez sur la table un flyer dont Madame CELLAS va vous parler. Les membres du CCAS sont informés mais ainsi tout le monde aura l'information ... »

Madame Martine CELAS « ... Le CCAS souhaite mettre en place un réseau de bénévoles pour visiter les personnes seules et isolées qui en font la demande. C'est l'association Familles Rurales qui coordonnera cette action. Les personnes intéressées s'appellent les voisins et les voisines. Les visites se font en respectant une charte dans un climat de confiance et de confidentialité. Il s'agit d'une simple visite de courtoisie, il ne s'agit pas de faire le ménage, des courses ou des tâches administratives. Si cela se passe bien peut être rendre quelques services mais c'est à voir. Nous recherchons pour Aix-sur-Vienne et sa campagne, des bénévoles hommes / femmes pouvant donner un peu de temps libre et nous avons besoin de tout le monde pour nous signaler des personnes qui correspondraient aux voisins, personnes âgées, handicapées ou personnes seules. Les flyers sont à votre disposition ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous pouvons préciser qu'ils ont été distribués lors du repas des aînés et qu'à l'issue du repas il y a une personne qui m'a informé qu'elle était intéressée pour faire des visites. Nous avons 3 personnes qui sont disponibles. Nous allons commencer à mettre cette action en place, qui vient en complément de ce qui a été mis en place avec le minibus et qui fait partie des 4 actions qui avaient été initiées par le CCAS ... »

Madame Martine CELAS « ... L'idéal serait que l'on nous signale des personnes qui sont isolées et à ce moment-là nous pourrions aller les voir et leur demander si elles sont intéressées pour recevoir des voisins ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Avant de passer aux questions éventuelles, je peux vous donner une information concernant la Communauté de Communes qui a recruté un service civique qui s'appelle Babacar DIOP, tutoré par Monsieur LERENARD, Vice-Président en charge de ce domaine au niveau de la Communauté de Communes, et qui a déjà suivi en tout début d'année Annie DEMARS lors du portage des repas à domicile. Il a mis au point un questionnaire qui va être soumis à un certain nombre d'habitants du Val de Vienne et entre autres de la Commune d'Aix-sur-Vienne. Un questionnaire, qui est plus directement lié au service du portage à domicile qui est quelque chose que nous demande le Département puisqu'il nous verse une subvention, a également été élaboré par le CCAS. Y a-t-il des questions sur cette nouveauté sur la Commune et la Communauté de Communes qui fait suite à l'étude « bien vieillir en Val de Vienne » qu'elle avait menée ?

Je voulais vous indiquer également qu'hier il y avait une audience en appel pour l'affaire BODIN. Je m'y suis rendu avec notre avocate Maître MONPION qui est une collaboratrice de Maître PAULIAT-DEFAYE ainsi qu'un ancien voisin qui a depuis vendu son habitation et qui était partie civile dans cette affaire. Nous avons pu nous exprimer et compléter les informations données par écrit. Monsieur BODIN n'était pas là et son avocat a appris le matin qu'il y avait une audience car Monsieur BODIN ne l'avait pas informé et il voulait à nouveau faire reporter l'audience mais la Présidente n'a pas donné suite. Le jugement sera rendu le 1^{er} mars et lors du prochain Conseil Municipal je vous donnerai les informations concernant le verdict. L'avocat général a confirmé les prescriptions du 1^{er} jugement en aggravant un peu la charge financière pour Monsieur BODIN.

Autre information, vous avez sans doute entendu parler d'une éventuelle suppression de classe à l'école maternelle. Nous avons eu hier un entretien avec Madame l'Inspectrice d'Académie. Il y avait également 3 représentantes des parents d'élève ainsi qu'une DDEN. Nous sommes ressortis un peu plus optimistes ou un peu moins pessimistes que lorsque nous sommes rentrés. Je suis relativement confiant sur l'issue mais il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. La réponse sera donnée le 14 février. La discussion a porté sur le nombre d'élèves pris en compte. L'Inspection Académique prenait en compte un effectif prévisionnel de 138 élèves. Avec 138 élèves honnêtement il n'y avait pas grand-chose à dire car si l'on divise 138 par 5 cela doit faire de mémoire 23 élèves par classe. Ce n'était pas scandaleux, si vous voulez c'est toujours moche, je le sais bien. Sauf que en regardant bien on serait plutôt sur 146 avec une justification de ce nombre supplémentaire qui n'avait pas été pris en compte au mois de novembre lorsque la directrice de l'école maternelle a fait remonter les chiffres. Donc 146 divisé par 5 cela fait plus de 29 élèves par classe et là cela ne serait vraiment pas terrible. Nous avons donc essayé d'argumenter sur tous ces aspects et nous verrons si nous avons été entendus ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Juste une confirmation vous avez bien parlé de suppression à l'école maternelle ? ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Oui. Alors pour être franc aussi, l'école élémentaire présente un effectif juste mais l'école élémentaire avait subi quelques soubresauts, il y a peu, au niveau de l'équipe enseignante et l'inspecteur souhaite maintenir le statu quo.

Une dernière information, mais vous avez dû suivre ceci, nous avons eu un débat samedi 26 janvier dans le cadre du grand débat national. Pour information, il y a des personnes présentes qui m'ont demandé si elles pouvaient se réunir à nouveau et je dois les rencontrer demain afin de fixer les modalités et pour voir quelle salle pourrait être mise à leur disposition. Le cahier de contributions est toujours à la Mairie ainsi qu'une chemise pour recueillir des courriers. La date d'envoi de ce cahier aux services de la Préfecture est fixée au 22 février, sachant que le débat se poursuit jusqu'au 15 mars si ma mémoire est bonne. Voilà les informations que j'avais à vous donner, si vous avez des remarques ou d'autres informations, je vous écoute ... »

Monsieur Yves JASMAIN « ... J'aimerais avoir quelques informations concernant la fibre optique ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Ce que je peux dire en général après je laisserai la parole à Madame DELAGE, parce que c'est lié aux services techniques, c'est que la fibre optique, nous l'avons déjà évoquée ici, se déploie sur la Commune. La société AXIONE a réalisé un travail d'exploration des fourreaux disponibles ORANGE et puis un certain nombre d'endroits où il sera nécessaire d'implanter de nouveaux poteaux. Madame DELAGE et Benoît NOUHAUD du service Electricité ont fait le tour de la Commune avec AXIONE. Monsieur JASMAIN a été saisi par une personne qui avait compris que l'on allait planter un poteau dans un village. Nous pouvons dire que la fibre optique c'est une technologie du XXIème siècle et que c'est dommage d'implanter des poteaux, mais c'est un problème de coût et c'est le choix qui a été fait par DORSAL. Nous avons essayé de travailler pour que cela soit le moins pire possible. Il y a une rue dans laquelle nous allons différer les travaux, c'est la rue de Tarn. Ce n'est pas parce que c'est celle de Monsieur POT mais parce qu'elle se trouve en cœur de ville. Effectivement avec l'impasse Lesage nous aurions la nécessité d'implanter une quinzaine de poteaux sur ce secteur qui est proche du centre-ville. Nous allons travailler à un effacement de réseaux et nous allons différer l'installation de la fibre de façon à ne pas faire n'importe quoi. Sur le cœur de ville il n'y a pas de gros problème ... »

Madame Dominique DELAGE « ... Le déploiement de la fibre va s'effectuer sur différents secteurs puisque tout n'est pas prévu à être réalisé dans les mois à venir. La seule implantation qui soit intervenue en fin d'année dernière concerne le premier secteur qui va recevoir la fibre qui est le secteur Chamborêt – rue du 19 mars – lotissement le Hameau de Fénérolles – Fargeas – La Gaubertie et les zones d'activités. Le deuxième secteur qui théoriquement devait se déployer plutôt après le mois de septembre 2019 a été avancé, c'est le secteur de la requalification urbaine parce qu'il paraissait judicieux de coordonner les interventions. Ils n'avaient pas anticipé l'étude de ce secteur-là donc ils sont dessus et théoriquement des tranchées sont à réaliser sur la rue et le parking Mendès-France avant les travaux d'aménagement de voirie. L'élément aussi dont nous venons d'avoir connaissance aujourd'hui, c'est que le Shelter, le nœud de raccordement optique, qui va permettre de déployer la fibre optique sur tout le territoire de la Communauté de Communes, c'est un local technique qui a la forme d'un grand bungalow, va être installé à côté du bâtiment ORANGE, juste à côté de la Maison de Santé, lui son installation est fixée au 20 février ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Et à partir de là toutes les tranchées avant que l'on ait terminé ... »

Madame Dominique DELAGE « ... Ensuite il y a d'autres secteurs. La Commune a été découpée en différents secteurs et les déploiements sont prévus pour fin 2019 et en 2020 ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je crois que je l'avais dit un jour en Conseil Municipal nous avons la chance de passer dans le jalon 1 c'est-à-dire que nous ne sommes pas dans le cas de l'Appel à Manifestation d'Engagement Local, qui n'est pas encore attribué, nous continuons avec DORSAL. Je n'ai rien contre l'AMEL, mais nous allons avoir une installation cohérente et il aurait été dommage que la Commune soit partagée en deux. Certains secteurs permettent aussi d'irriguer SEREILHAC voire BEYNAC ou SAINT MARTIN LE VIEUX en fibre optique. Effectivement il y a des gens qui ont pu voir les techniciens d'AXIONE faire des marquages et des repérages pour les poteaux. Ils privilégient l'utilisation des poteaux existants, mais les études de charges sont très restrictives et si le poteau ne supporte pas la charge ils en plantent un autre. C'est un peu compliqué parce que l'on pourrait se dire qu'ORANGE pourrait mettre un poteau plus costaud mais ce n'est pas la même société. Tant que nous sommes dans les travaux, une réunion publique est fixée lundi 04 février à 20h salle Yves Montand pour expliquer le planning des travaux à venir puisque l'on va passer dans une phase que l'on peut qualifier d'un peu compliquée car le parking à côté de la Mairie n'est pas terminé, il sera terminé à la rentrée de Pâques si tout va bien. En ce moment l'entreprise EIFFAGE ne peut pas travailler, les maçons continuent, les clôtures peuvent se poser, dans des conditions difficiles mais ils peuvent avancer. Donc tant que ce parking ne sera pas terminé, nous sommes obligés pour que nous soyons en phase avec l'ouverture de la Maison de Santé, que le parking dit Mendès-France soit opérationnel, donc il faut que l'on attaque le 11 février. Nous donnerons tous les éléments lundi. Nous avons expérimenté samedi 26 janvier, quelque chose qui semble pouvoir fonctionner c'est-à-dire ouvrir l'esplanade du kiosque qui est suffisamment stabilisée pour que les véhicules puissent stationner. Nous allons essayer de gérer cela pendant les quelques mois difficiles. Si l'on regarde le verre à moitié vide ce n'est pas terrible mais si l'on regarde le verre à moitié plein, nous aurons une installation de fibre sur l'ensemble de la Commune, une Maison de Santé avec un parking puisque nous prenons en charge le parking d'une trentaine de place devant la Maison de Santé. Ce secteur sera logiquement livré en septembre et la Maison de Santé, information aussi, n'a pas de retard puisque maintenant le plancher est coulé donc là également les maçons travaillent dans des conditions difficiles mais ils peuvent avancer. Il va y avoir quelques perturbations autour du 19, 20 février dans l'avenue des Villas puisque des matériaux d'une certaine ampleur, qui vont constituer l'ossature de la MSP, vont être stockés et transférés via un engin de levage depuis la rue. Le terrain a un inconvénient c'est qu'il n'y a pas beaucoup de place autour mais suffisamment pour réaliser l'édifice lui-même. Voilà concernant ces diverses informations sur lesquelles vous pouvez être amenés à être interrogés ou à vous interroger ... »

Madame Marie-Agnès TREILLARD « ... Je suppose qu'à partir du 15 février, le marché se passera sur la place de l'église et la Foire ? ... »

Monsieur René ARNAUD « ... La foire, nous allons voir, sera plus problématique ... »

Madame Marie-Agnès TREILLARD « ... Et puis simplement, c'est vrai que cela va occasionner beaucoup de soucis de circulation dans Aix-sur-Vienne, donc il faut bien informer les gens, il y a beaucoup d'agressivité ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je me doute. C'est vrai il faut en passer par là, mais nous essaierons d'expliquer le plus possible c'est pour cela que nous évoquons tout cela ici. Tant que nous sommes en train de parler de marché, cela n'a rien à voir mais la bonne nouvelle c'est que la ferme de Puy Panard a repris ses activités après une période compliquée pour eux. Donc sur le marché d'ISLE, le mercredi, ils ont retrouvé une bonne partie de leur clientèle et ils seront demain sur la foire et samedi sur le marché. Nous pouvons leurs faire confiance, tout s'arrange et il y a un protocole qui est long même pour une petite problématique. Ils ont tout notre soutien moral mais on ne peut malheureusement rien faire d'autre que rappeler à tout le monde que maintenant les services vétérinaires, cela ne s'appelle pas comme cela, c'est un sigle un peu barbare que je n'ai pas mémorisé, ont donné leur accord pour qu'ils reprennent leur activité ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Je voudrais juste rebondir sur les travaux. Il y a actuellement des travaux sur l'ancienne route d'Aix-sur-Vienne ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je ne sais pas de quoi il s'agit. J'ai l'impression qu'il y a des fourreaux qui sont passés. Cela ressemble à de la fibre ? Des fourreaux Télécom ? Nous n'avons pas été informés. Nous pourrions nous renseigner. Ils ne sont pas aux Querrades parce que nous n'avons pas eu d'information. Là nous sommes sur le bord de la départementale hors Commune et c'est pour cela que nous n'avons pas l'information mais nous essaierons de la trouver ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Dans la rue d'Arliquet il y a eu aussi des travaux sur les fossés ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Il s'agit d'un curage de fossés ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Sacré curage, oui il y a un curage oui ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Vous trouvez qu'il est sévère ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... A oui, là ça a raboté, mais c'est pour nettoyer simplement ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Quand ils curent, après cela se recomble vite ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Oui il y avait besoin de curer là, c'est sûr, merci ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Alors après la rue d'Arliquet, nous avons regardé dans un avenir plus ou moins lointain, il faudra en discuter avec Sylvain NARP, il faudra envisager d'aménager un trottoir pour sécuriser le cheminement piétons. Si nous comblons le fossé et si nous installons des grilles avaloir nous devons pouvoir arriver à faire quelque chose. Nous ne sommes pas très favorables au comblement des fossés car l'écoulement de l'eau est plus soft que dans les canalisations, mais à un moment donné si nous disposons d'un parking aménagé et si nous voulons que les enfants qui descendent au stade soient en sécurité aussi, c'est nécessaire. Attention je ne suis pas en train d'annoncer un projet immédiat ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Nous avons fait mention tout à l'heure rapidement en disant que cela avait été distribué. Je voulais juste remercier tous les gens qui avaient œuvré pour le repas des aînés, je trouve que cela a été une réussite. Donc merci à tous ceux qui ont œuvré avant, pendant, et après ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Merci, cela sera transmis ... »

Monsieur Patrice POT « ... Il serait bon que vous sensibilisiez vos voisins car il y a une recrudescence d'usage de fausse qualité dans les Communes avoisinantes. C'est-à-dire qu'il y a un type qui se fait passer pour un plombier, c'est un faux plombier qui est poursuivi par des faux policiers et ils pénètrent chez des personnes âgées et voilà c'est l'escroquerie à la fausse qualité. Parlez-en autour de vous. Nous avons diffusé cette information sur la plupart de nos supports, site informatique etc. Les cas qui se sont déroulés sont sur des Communes avoisinantes donc cela peut arriver tranquillement chez nous. Il y a également une recrudescence de cambriolages mais cela ne vous concerne pas car vous n'êtes pas commerçants, pour tout ce qui concerne les matériels d'outillage et de jardinage. Donc si vous avez un abri de jardin avec 2 tondeuses autoportées mettez un antivol ... »

Monsieur René ARNAUD « ... C'est important d'avoir des mesures de prévention et de sensibiliser, nous n'arrêtons pas, les personnes vulnérables ... »

Madame Monique LE GOFF « ... J'ai été au Conseil d'Administration de l'Accueil du Pays d'Aix lundi, et je leur ai parlé de ce problème justement de faire très attention aux personnes qui agissaient sous de fausses qualités, d'être très attentives, mais j'ai rappelé qu'actuellement il y a le recensement, et que bien sûr il fallait que les personnes se fassent recenser et que si elles avaient un doute il fallait qu'elles prennent contact avec la Mairie et que nous confirmerions bien qu'il s'agit de la bonne personne, voire de prendre un rendez-vous si elles avaient peur d'ouvrir leur porte ... »

Monsieur René ARNAUD clôt la séance du Conseil Municipal.